



Abonnement limité dans le temps

Par **Marion12093030**, le **30/11/2015** à **20:04**

Bonjour,

Le 30 septembre, j'ai souscrit à un abonnement mensuel sur xxxxxx pour pouvoir télécharger légalement 10 photos.

Malheureusement, j'avais oublié que cet abonnement n'était valable qu'un mois et je me retrouve aujourd'hui bloquée, ne pouvant pas accéder aux photos que j'avais sélectionnées.

J'ai donc contacté xxxxxx pour leur demander comment faire ? Voici leur réponse:
"Il est en effet possible de reporter les téléchargements non consommés d'un mois sur l'autre, vous devez cependant souscrire de nouveau à un abonnement équivalent ou supérieur à votre abonnement précédent afin que nous puissions procéder à ces reports.
Nous ne serons malheureusement pas en mesure d'activer ces reports sans une nouvelle souscription."

Pensez-vous qu'il y a un recours possible ? Ils m'incitent à acheter un nouvel abonnement sans quoi je ne pourrais pas accéder aux téléchargements déjà payés.

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **30/11/2015** à **20:16**

bonjour,
si cela fait partie des conditions générales d'utilisation du contrat que vous avez souscrit, je ne vois pas de solution sachant que selon le code civil le contrat vaut loi entre les parties.
salutations